

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du mardi 12 février 2019**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le 12 février

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 février 2019

et qu'elle a été faite le

6 février 2019

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 34**Absents suppléés : 0****Absents excusés : 10**

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M. Olivier MATHEVON, M. Rémy MARTIN Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange : M. Gérôme FASSET Montmirey-la-Ville : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Mutigney : Mme Christine LECOMTE Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Ougney : M. Eric CHAPUIS Our : M. Jacques LEFEVRE Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Michel GREMAUX Romain : Mme Nathalie RUDE Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT**Suppléés :****Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre : Mme Laure VALENTIN Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Hervé BOUVERESSE Monteplain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET Ranchot : M. Eric MONTIGNON Rans : M. Stéphane MONTRELAY Salans : Mme Stéphanie DREZET****Secrétaire de séance : Monsieur Claude TERON****Procurations de vote :****Mandants : M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)****Mandataires : Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS)***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2019_02_013****Objet :**

Application d'exonération de 50% sur les repas du midi pour les enfants des agents de la Communauté de Communes Jura Nord et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord

APPLICATION D'EXONERATION DE 50 % SUR LES REPAS DU MIDI POUR LES ENFANTS DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD ET DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES SUR LE TERRITOIRE JURA NORD

Par délibération n° 2014-10 du 30 janvier 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer, à l'unanimité, une exonération de 50 % sur les repas du midi pour les agents travaillant uniquement le temps méridien.

Monsieur le Président explique, qu'à l'heure d'aujourd'hui, tous les agents affectés au service « Enfance Jeunesse » et ayant leurs enfants scolarisés sur le territoire de la CCJN, bénéficient de cette exonération.

Il convient donc de régulariser cette situation.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette exonération de 50 % sur les repas du midi pour les enfants des agents de la CCJN et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

